

NPNRU – Communauté d'Agglomération de LA ROCHELLE
Convention pluriannuelle de renouvellement urbain n°710

Déclaration d'engagement

**pour le renouvellement urbain du quartier d'intérêt régional
de la Communauté d'Agglomération de la Rochelle : Villeneuve-les-Salines**

Entre :

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), représentée par son Directeur Général, Nicolas Grivel,

Et la Communauté d'Agglomération de la Rochelle, porteur de projet, représentée par son Président, Jean-François Fountaine,

En présence de :

L'État, représenté par le Préfet de Charente-Maritime, Fabrice Rigoulet-Roze.

Le projet de renouvellement urbain de « Villeneuve-les-Salines » à La Rochelle porté par la Communauté d'Agglomération de la Rochelle a été examiné le 26 avril 2018 par les membres du Comité d'engagement de l'ANRU sur la base du dossier transmis par le porteur de projet en date du 09 février 2018 et de la présentation faite en séance.

Le projet urbain et la programmation opérationnelle proposés pour ce quartier ont reçu un avis favorable. Les opérations validées par le comité d'engagement peuvent démarrer ; les dépenses seront prises en compte à la date du comité d'engagement du 26 avril 2018.

Les concours financiers maximum mobilisables de l'ANRU (subventions et prêts) pour ce projet ambitieux ont été validés par le comité d'engagement des projets d'intérêt régional du 11 juin 2018. Ils s'élèvent à 16,4 M€ HT (subventions et prêts) pour un investissement total de 123 M€ (TTC).

Cet investissement prévisionnel total vise à engager une transformation en profondeur du quartier de Villeneuve-les-Salines, par la démolition de 180 logements locatifs sociaux, une reconstitution au un pour un dans une démarche de rééquilibrage à l'échelle de l'agglomération, la réhabilitation de 600 logements locatifs sociaux, et la production d'une offre en diversification résidentielle estimée à environ 80 logements dans le temps du NPNRU. L'accompagnement de l'ANRU permettra de financer en priorité les opérations relatives à l'habitat mais également la reconstruction de l'école Lavoisier et du centre de loisirs du quartier, ainsi que l'ingénierie nécessaire à la conduite de projet.

Ces montants constituent des montants plafonds et seront ajustés en fonction des derniers échanges en cours et en conformité avec les règles de financement de l'ANRU.

Ces projets sont financés en partenariat notamment avec la Communauté d'Agglomération de la Rochelle, la Ville de la Rochelle, les Organismes de Logement Social, Action Logement, le Conseil Départemental de Charente-Maritime, la Caisse des Dépôts, la Caisse d'Allocations Familiales de Charente-Maritime.

Les signataires de la présente déclaration s'engagent à finaliser la convention pluriannuelle de renouvellement urbain conformément aux recommandations du comité d'engagement cité précédemment, dans le cadre du modèle type mis à disposition par l'ANRU, et à la soumettre dans les meilleurs délais à la validation de l'ensemble des parties prenantes en vue de sa signature, afin de permettre l'engagement financier des projets de renouvellement urbain.

Fait à LA ROCHELLE le 13 JUILLET 2018

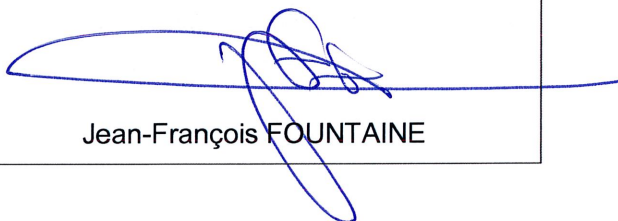
En 3 exemplaires originaux

Le Directeur Général de l'ANRU



Nicolas GRIVEL

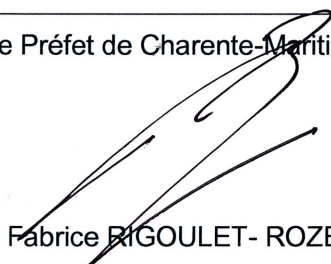
Le Président de la Communauté
d'Agglomération de la Rochelle



Jean-François FOUNTAINE

En présence de

Le Préfet de Charente-Maritime



Fabrice RIGOLET- ROZE

